

Strasbourg, le 12 juillet 2024

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme entre en vigueur

Approuvé pour la première fois en 2016, révisé en 2019 et modifié pour la dernière fois en 2021, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) présente la vision stratégique de l'aménagement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et fixe le cadre réglementaire de l'urbanisme.

Une nouvelle fois, la collectivité fait évoluer le PLU afin de répondre à la stratégie de développement du territoire. Après la phase de concertation fin 2022 et l'enquête publique fin 2023, qui, à elles deux, ont permis de récolter plus de 760 contributions, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme a été adoptée le 31 mai 2024 par les élu·es réuni·es en conseil métropolitain et est entrée en vigueur le 10 juillet 2024.

Après la modification n°3 de son PLU, intégrant les objectifs du Plan climat air énergie territorial, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la modification n°4 avec la volonté de poursuivre la construction d'un territoire accueillant, résilient et innovant où il fait bon vivre pour tous·tes, pleinement préparé face au changement climatique.

Ainsi, plus de 200 points sur l'ensemble du territoire, concernant aussi bien la qualité de vie, la préservation du patrimoine et de la biodiversité, la transition énergétique, les mobilités, l'habitat ou encore les équipements et services publics, font l'objet de cette dernière modification.

Les avancées de la modification n°4 du PLU portent notamment sur :

- la Ceinture verte de Strasbourg qui est à la fois une action en faveur de l'adaptation climatique, la valorisation d'un lieu patrimonial et de récréation pour les habitant·es et un terrain d'expérimentation. Le Zéro imperméabilisation nette permettra notamment de préparer le territoire à l'échéance nationale « Zéro artificialisation nette » d'ici 2050 ;
- la préservation d'espaces de nature en ville, 25 communes s'engagent et 276 ha d'espaces plantés à conserver ou à créer sont ajustés/créés. De même, 78 ha d'espaces contribuant aux continuités écologiques sont inscrits au plan de zonage. Le dispositif atteint une envergure inédite permettant là encore, de préparer l'avenir en proposant un Plan Local d'Urbanisme qui favorise la ville intense et valorise les espaces naturels et paysagers, guidé par le bien-être des habitant·es et une ville désirable ;



- l'inscription au PLU pour la première fois de 8 sites potentiels dédiés à des parcs solaires, nécessaires à la transition énergétique du territoire. Les 8 sites travaillés représentent 108 MWc de potentiel ;
- la prévention contre les phénomènes de coulées d'eaux boueuses sur les 14 communes concernées par cet aléa ;
- la prise en compte des enjeux de santé environnementale (qualité de l'air, qualité des sols, plantes allergisantes, moustique tigre, ...) dès la conception des projets ;
- ou encore la traduction de projets porteurs pour favoriser l'agriculture nourricière et de proximité.

Dans un contexte national de crise du logement, l'Eurométropole de Strasbourg crée les conditions pour la réalisation de 1500 logements dont 500 logements sociaux. En coopération avec les communes, les outils du PLU sont complétés pour :

- favoriser la mixité sociale ;
- créer des logements abordables ;
- accompagner les communes soumises à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour répondre aux exigences de logement social.

La modification n°4 du PLU s'attache également à trouver un juste équilibre entre droits à construire et préservation d'espaces de respiration au sein des territoires, dans la perspective des objectifs de Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

« Avec cette quatrième modification du Plan Local d'Urbanisme, l'Eurométropole de Strasbourg consolide ses ambitions pour adapter la stratégie de développement du territoire aux enjeux écologiques et sociaux sur l'ensemble des communes. C'est une étape importante qui permet la mise en œuvre de différents projets de logements, d'équipements et d'infrastructures, mais aussi de renforcer la protection de notre patrimoine naturel. » souligne **Danielle Dambach**, présidente déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de la coordination de la transition écologique.

« Je salue le travail de concertation engagé en 2022 avec l'ensemble des parties prenantes ainsi que le travail d'information auprès du public qui renforcent la volonté de l'Eurométropole de poursuivre le travail d'évolution de notre document d'urbanisme au plus près des besoins. L'adoption à une très large majorité de cette délibération souligne le succès de la méthode de travail et un résultat pleinement à la hauteur des enjeux. Alors que les objectifs de Zéro Artificialisation Nette doivent être anticipés, le PLU continuera d'être un outil au service du bien vivre et de la résilience sur toute la métropole. » souligne **Pia Imbs**, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

